

Plan 7.6.8

DÉLIMITATION DE L'AFFECTATION DE CONSERVATION SUR LE TERRITOIRE MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCELLIN (LAC NOIR)

-  Étang vernal
- Affectation**
-  Conservation
-  Agrodynamique
-  Agrorésidentielle
-  Agrocampagne
-  Agroforestière
-  Forestière
-  Industrielle
-  Pôle commercial régional
-  Rurale
-  Récréative
-  Urbaine



Projection cartographique: MTM 6 Système de coordonnées planes du Québec.
 Système de référence géodésique: NAD 83.
 Sources des données:
 Base de données topographiques du Québec,
 Ministère des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
 © Gouvernement du Québec
 © MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés
 DOCUMENT: 02-16_Plan_07-6-8.MXD Imprimé le 2016-05-30 1:54Z

Corrigé par:
Lucie Alice Côté
27 mai 2016

Vérifié par:
Bernard Guimond



Schéma d'aménagement et de développement 11-09
Règlement 02-16
Adopté le 10 février 2016
En vigueur le 21 avril 2016